Adaptation au changement climatique : le Gouvernement saisit le CESE

TRAVAUX PUBLIÉE LE 27/10/2026

Saisine liée : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Formations de travail liées : COMMISSION ENVIRONNEMENT
COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
COMMISSION ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
COMMISSION ÉCONOMIE ET FINANCES

Face aux conséquences du changement climatique, comment préparer les territoires, protéger les populations et financer les transformations nécessaires ? Le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental pour éclairer les choix du Gouvernement sur l'accélération de l'adaptation. Ces travaux mobilisent l'ensemble des commissions et délégations du CESE. L'examen du projet d'avis en séance plénière est prévu le 27 janvier 2027.

S'adapter au changement climatique : quelles transformations dans notre quotidien ?

Des logements difficiles à rafraîchir pendant les canicules, des exploitations agricoles confrontées aux sécheresses, des réseaux de transport perturbés par les événements extrêmes : **les conséquences du changement climatique concernent déjà de nombreux aspects de notre vie quotidienne.**

L'adaptation consiste à préparer nos activités et nos territoires à ces effets, pour limiter les dommages sur les populations et les milieux naturels. Elle peut prendre des formes différentes selon les risques et les lieux : améliorer le confort d'été des bâtiments, adapter les pratiques agricoles ou revoir l'aménagement des zones exposées aux inondations. Elle complète la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui agit sur les causes du réchauffement.

Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), publié en mars 2025, organise cette préparation. Il s'appuie sur une trajectoire de référence correspondant à un réchauffement moyen de **4 °C en France hexagonale à l'horizon 2100**, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette trajectoire sert à anticiper les conditions climatiques auxquelles les bâtiments, les infrastructures et les activités économiques devront pouvoir faire face.

Par cette saisine du 14 septembre 2026, le Premier ministre confie au CESE une réflexion à plus long terme, complémentaire des mesures gouvernementales destinées à accélérer le PNACC-3. Le Conseil examinera les conditions de l'adaptation en prenant en compte la situation économique et les contraintes budgétaires.

Qui doit agir, avec quels moyens et selon quelles priorités ?

L'adaptation engage des décisions dont les effets se prolongeront sur plusieurs décennies. Elle suppose de préciser les responsabilités de chacun, d'organiser les financements et de tenir compte des inégalités d'exposition aux risques.

La saisine du Premier ministre porte sur dix questions, qui concernent notamment :

> ***La répartition des responsabilités*** *entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et les citoyens, ainsi que la prise en charge de l'anticipation et des conséquences des événements extrêmes.*
>
> ***Le financement de l'adaptation****, en évaluant les besoins à moyen et long terme, en distinguant les dépenses d'investissement et de fonctionnement, et en les mettant en regard des dommages climatiques évités. Les travaux examineront la mobilisation des financements privés pour la prévention, l'investissement et la gestion des conséquences des événements climatiques, ainsi que les mécanismes de solidarité territoriale et les conditions permettant aux financements publics de soutenir des projets adaptés au climat futur. Ils porteront également sur les incitations financières permettant d'éviter la maladaptation.*
>
> ***La prévention et la solidarité face aux risques****, pour articuler les efforts individuels et collectifs avec leur mutualisation, notamment par l'assurance.*
>
> ***La réduction des inégalités et l'aménagement du territoire****, afin de tenir compte des différences d'exposition et des capacités des populations à se protéger.*
>
> ***L'avenir de l'agriculture et le partage de l'eau****, pour concilier souveraineté alimentaire, adaptation des exploitations et viabilité économique des filières, tout en organisant un accès équitable et durable à la ressource.*

Ces questions sont liées : adapter un territoire implique de déterminer les investissements prioritaires, les acteurs qui les financeront et les mesures d'accompagnement nécessaires pour les habitants et les activités concernés.

Lire le courrier du Premier ministre

L’ensemble des commissions et délégations du CESE mobilisées

Julien Mast (groupe des Associations) et Valérie Leguereau (groupe Les Entrepreneurs & la CNPL) ont été désignés rapporteurs généraux de cette saisine.

Les travaux sont conduits par quatre commissions et la délégation aux Outre-mer :

la commission Environnement, présidée par Julie Marsaud (groupe Environnement et Nature) ;

la commission Aménagement du territoire, présidée par Didier Kling (groupe Entreprises Élus CCI) ;

la commission Activités économiques, présidée par Olivier Bébin (groupe CGT) ;

la commission Économie et finances, présidée par Éric Chevée (groupe Les Entrepreneurs & la CNPL) ;

la délégation aux Outre-mer, présidée par Maymounati Moussa (groupe des Outre-mer).

Les trois autres commissions apporteront leurs contributions : Affaires sociales et santé, Éducation, culture et communication et Travail et emploi. Elles seront rejointes par la délégation aux droits des femmes et à l’égalité et la délégation aux droits des enfants.

Cette organisation permet d’examiner ensemble les conséquences économiques, sociales et environnementales des choix d’adaptation, en tenant compte des spécificités des territoires ultramarins.

Adaptation au changement climatique : les précédents travaux du CESE

Cette saisine prolonge plusieurs travaux du Conseil, notamment :

? **« Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste »**, adopté le 14 novembre 2023. Le CESE y préconise d’intégrer l’adaptation dans l’ensemble des politiques publiques et des activités économiques, en tenant compte des inégalités face aux risques climatiques. Il appelle à clarifier le pilotage de cette politique et à donner aux collectivités les moyens de la mettre en œuvre.

? **« Anticiper et prévenir les risques liés au changement climatique, pour les infrastructures »**, adopté le 13 janvier 2026. Le CESE y examine les conditions d’adaptation des infrastructures et des réseaux. Il recommande de mieux anticiper leur vulnérabilité, de coordonner les acteurs et de programmer les financements nécessaires à leur adaptation.

© - copyright CESE - Octobre 2026